

## **FAQ : FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LE RESEAU RTK**

Le présent document s'enrichit au fur et à mesure des réponses aux questions techniques ou commerciales posées par nos Clients du réseau RTK.

### **Comment faire pour poser une question ?**

La page **Cont@ct** du site internet [www.coop-tech.fr](http://www.coop-tech.fr) est à votre disposition pour cela.

### **Questions techniques**

La plupart des défaillances constatées concerne les équipements de réception, leurs installations ou le traitement de leurs informations. **Nous vous conseillons donc vivement de contacter en premier lieu votre installateur** qui est un spécialiste, qui sera à même de déterminer l'origine de votre problème, de déterminer si le signal RTK est en cause (et de nous en faire alors immédiatement part) et de vous apporter une solution.

Nous vous rappelons également que votre installateur doit, avant de vous vendre du matériel et vous proposer un abonnement, valider dans votre exploitation la bonne réception du signal RTK émis par Coop&Tech GIE.

### **Que dois-je vérifier si j'ai un problème de réception ?**

Il convient en premier lieu de vérifier qu'il n'y a pas une erreur de paramétrage de fréquence radio ; en particulier, dans les cas du FMX ou du FM1000, la balise en mémoire lors de la création du champ est gardée par défaut pour ce champ, ce qui ne convient pas toujours. Il convient alors de la modifier.

### **Quel est l'effet du brouillard sur le fonctionnement d'un système RTK ?**

Le brouillard n'a pas d'incidence significative sur les signaux GPS et GLONASS, ni sur le signal radio RTK.

### **Ma distance par rapport à un répéteur influe-t-elle sur la précision ?**

Le signal radio RTK se déplace à environ 300000 km par seconde, la distance de transmission du signal radio n'a donc aucune influence sur la précision de positionnement. C'est en revanche la distance entre la base RTK qui sert au calcul et le récepteur qui influe, car la réception des données satellites est variable d'un point à un autre. C'est pourquoi le maillage Coop&Tech est relativement serré et basé sur un rayon maximum de 15 km sauf situation particulière.

### **Quelles sont les performances des balises partenaires ?**

Les balises Partenaires ne sont pas gérées par le GIE Coop&Tech qui, bien qu'il leur mette progressivement à disposition des fréquences dédiées pour éviter les problèmes d'interférences, ne peut donc pas donner de garantie sur leur fonctionnement. Les balises Partenaires ne sont pas cryptées (l'usage de leur signal ne nécessite donc pas un abonnement auprès de Coop&Tech GIE) et ne gèrent en général pas les signaux GLONASS.

**Questions commerciales****Quelle est la limite de validité de mon code de décryptage ?**

Le code de décryptage est valable jusqu'au 20 janvier de l'année suivant celle de sa fourniture.

**Comment se renouvelle mon abonnement à la fin de l'année ?**

Le renouvellement se fait automatiquement. Nous faisons parvenir par mail à tous les clients avant le 15 décembre la facture pour l'année suivante, en fonction de leur situation individuelle (nombre d'abonnements et de récepteurs actifs uniquement). Le montant correspondant est prélevé fin décembre dans le cadre de l'autorisation de prélèvement automatique. Les nouveaux codes de décryptage valables pour l'année qui commence sont envoyés par mail avant le 15 janvier.

**Nous sommes propriétaires d'un récepteur à plusieurs, comment s'abonner ?**

L'abonnement d'un récepteur est associé à une entité juridique ou une personne physique. Il n'y a donc qu'un seul abonnement à prendre, charge aux propriétaires de choisir l'entité qui portera l'abonnement.

**Nous vous invitons également à consulter notre Comparatif de solutions RTK qui explique les choix faits par le GIE Coop&Tech.**